




Programme de la formation

Risques et responsabilité du maitre d'ouvrage

-  En groupe sur site
-  14 heures sur 2 jour(s)
-  Salarié en poste, Agent de la fonction publique
-  800 € HT / 960 € TTC par participant

Profil des participants

collaborateurs des service maintenance, patrimoine et promotion

Objectifs

- Identifier les risques encourus par le maitre d'ouvrage lors d'opération de construction ou de réhabilitation
- Mettre en place des mesures de contrôles visant à prévenir les risques

Contenu

1. Les différents types de risques encourus par le maitre d'ouvrage.

Avant et/ou après réception : risques et responsabilités

Rôles et responsabilités des acteurs de la construction

Assurances : garanties obligatoires et/ou facultatives

Les risques avant réception :

- Définition des différents risques
- Les risques liés à certains ouvrages particuliers (électricité, gaz, VRD)
- La responsabilité du maître d'ouvrage sur le fondement des troubles anormaux de voisinage et les recours possibles
- Les couvertures d'assurance avant réception

La gestion des risques du maître d'ouvrage par rapport aux obligations légales

- La garantie de paiement de l'entrepreneur
 - Le travail illégal
-

Sous traitance : 1er rang , 2eme rang ,...

- Vérifications à effectuer en cas de sous- traitance
- Les documents à exiger du sous-traitant
- La responsabilité du sous-traitant
- Les assurances des sous-traitants

Les risques liés à la présence d'un sous-traitant irrégulier

Les risques liés au sous-traitant impayé

- La responsabilité du maître d'ouvrage : délégation/garantie
- Défaillance de l'entreprise principale : le risque du double paiement

1. La réception de travaux

Accepter et prononcer la réception de travaux

- Les différentes formes de réception de travaux
- Les conséquences de la réception ou du refus de la réception
- Levée de réserves : gestion et contrôle

Après réception : quelles garanties mettre en œuvre ?

Garantie de parfait achèvement : application et vérification

- Ce que comprend la garantie de parfait achèvement
- Quand et comment la déclencher

1. Les garanties biennales et décennales

Description des différentes garanties

-
- Quels sont les travaux concernés ?
 - Définition d'un « ouvrage »
 - Les équipements dissociables ou indissociables

Désordres couverts ou non couverts par les garanties biennales et décennales

- Solidité de l'ouvrage
- La notion d'impropriété à la destination
- La responsabilité de droit commun, actions menées par les tiers...

L'assurance

- Les ouvrages soumis à l'assurance obligatoire
- Les garanties facultatives : contenu et condition de mise en œuvre

1. Mettre en œuvre les assurances et réparer le dommage

Les différents points de départs des garanties

Comment procéder à la mise en œuvre des garanties

Le règlement de sinistre « dommages-ouvrage »

- La déclaration du sinistre
 - La procédure d'expertise
 - Le règlement indemnitaire
-